Mairie de Marnay -86160-



COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 JUILLET 2020

L'an deux mille vingt

Le 10 juillet à 20h30

Le Conseil municipal de la Commune de Marnay, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la Présidence de M Christian CHAPLAIN, Maire de Marnay.

Date de la convocation : le 03/07/2020

<u>Étaient présents</u>: CHAPLAIN Christian - LAVENAC Marie - DILLOT Jean-François - SEIXAS-GOMES Bella - BONNEAU Patrick - CARON Jérôme - PATRIER Loïc - COLLARD Charlène - BRUNET Pascal - GEOFFROY Christèle - PROT Marc - DAVID Yohann - RICHARD Benoit

<u>Absents excusés</u>: GIRAUD Guillaume (donne pouvoir à Bella SEIXAS-GOMES - RENNER Jessy (donne pouvoir à CHAPLAIN Christian)

Le quorum est atteint

Secrétaire de séance : PATRIER Loïc

<u>Désignation des délégués municipaux et leurs suppléants pour l'élection sénatoriale du 27</u> septembre 2020

Vu le décret n° 2020-812 du 29 juin 2020 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs

Vu la circulaire préfectorale du 30 Juin 2020

M. le Maire indique que le bureau électoral est composé par les deux membres du conseil municipal les plus âgés à l'ouverture du scrutin et des deux membres présents les plus jeunes, il s'agit de MM PROT Marc, BONNEAU Patrick, CARON Jérôme et Mme COLLART Charlène. La présidence du bureau est assurée par ses soins.

M. le Président rappelle l'objet de la séance qui est l'élection des délégués en vue des élections sénatoriales. Après enregistrement des candidatures, il est procédé au vote.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

Nombre de bulletins : 15

- Bulletins blancs ou nuls : 0

- Suffrages exprimés : 15

Ont obtenu:

CHAPLAIN Christian (15 voix)

LAVENAC Marie (15 voix)

DAVID Yohann (15 voix)

GEOFFROY Christèle (15 voix)

GIRAUD Guillaume (15 voix)

DILLOT Jean-François (15 voix)

MM et Mme CHAPLAIN, LAVENAC, DAVID ayant obtenu la majorité absolue sont proclamé(e)s élu en qualité de délégués titulaires pour les élections sénatoriales.

MM et MME GEOFFROY, GIRAUD et DILLOT ayant obtenu la majorité absolue sont proclamé(e)s élu en qualité de délégués suppléants pour les élections sénatoriales.

<u>Délibération autorisant un contrat CUI-PEC d'adjoint administratif pour une durée d'un an</u>

Le Maire informe l'assemblée :

Depuis le 11 janvier 2018, le dispositif « Parcours Emploi Compétences » (PEC) est entré en vigueur. Dans le secteur non-marchand, le PEC prend la forme d'un Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi (CUI-CAE).

Ce contrat s'adresse aux personnes sans emploi rencontrant des difficultés sociales et professionnelles particulières d'accès à l'emploi et repose sur un triptyque emploi-formation-accompagnement tout au long du parcours.

L'autorisation de mise en œuvre du PEC est placée sous la responsabilité du prescripteur agissant pour le compte de l'Etat (Pôle emploi, Cap emploi, Mission locale).

Le Maire propose à l'assemblée :

Le recrutement d'un CUI-CAE-PEC pour les fonctions d'adjoint administratif à temps complet pour une durée de un an.

Etant précisé que ce contrat pourra être renouvelé dans la limite de 24 mois, sous réserve du renouvellement préalable de la convention passée entre l'employeur et le prescripteur.

Ce contrat à durée déterminée serait conclu pour une période de un an à compter du 20 Juillet 2020. (9 mois minimum, 24 mois maximum renouvellements inclus - sous réserve notamment du renouvellement de la convention « Contrat unique d'insertion »).

L'Etat prendra en charge 70 % de la rémunération correspondant au S.M.I.C. et exonèrera les charges patronales de sécurité sociale.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- d'adopter la proposition du Maire,
- d'inscrire au budget les crédits correspondants,
- Autorise l'autorité territoriale à mettre en œuvre l'ensemble des démarches nécessaire avec le prescripteur pour ce recrutement.

<u>Désignation d'un membre titulaire et d'un membre suppléant dans les</u> différentes commissions de la Communauté de <u>commune des Vallées du Clain</u>

M. le Maire rappelle que le conseil municipal doit désigner 2 membres pour chaque commission de la Communauté de Commune des Vallées du Clain.

Après en avoir délibéré, le conseil désigne à la majorité :

• Commission « développement économique – Tourisme » :

PATRIER Loïc - DAVID Yohann

• Commission locale des Charges Transférées (CLECT) :

CHAPLAIN Christian – BONNEAU Patrick

• Commission « Petite Enfance et Enfance Jeunesse :

LAVENAC Marie - SEIXAS-GOMES Bella

• Commission « Transition Ecologique » :

DILLOT Jean-François – PROT Marc

• Commission « Voirie et Patrimoine bâti » :

BONNEAU Patrick - BRUNET Pascal

• Commission « communication – Culture »:

LAVENAC Marie – COLLART Charlène

• Commission « Sport –Loisirs »:

CARON Jérôme – GIRAUD Guillaume

• Commission « Cohésion sociale Solidarité » :

RENNER Jessy – GEOFFROY Christèle

Réalisation d'un emprunt pour la restauration de l'église

Monsieur le .Maire donne connaissance au Conseil du projet suivant :

Réalisation d'un prêt pour la restauration de l'Eglise

Il expose que ce projet s'élève à la somme de 300 000 euros TTC,

Le Conseil, après en avoir délibéré,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L 2337-3,

Vu le budget primitif 2020

Décide à l'unanimité, de retenir l'offre de La Banque Postale suivante :

- Montant : 300 000 euros
- Taux : 0,84 %
- Durée: 25 ans
- Périodicité : Trimestrielle
- Frais de dossier : 0.10 % du montant du prêt

<u>Délibération portant adoption la convention Vision Plus 2021 avec la SEML SOREGIES</u>

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil municipal que la convention Vision Plus concernant l'éclairage public arrive à son terme le 31 décembre 2020 et que celle-ci doit être renouvelée pour la période 2021-2025.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le transfert des compétences opéré par la Commune au profit du Syndicat ENERGIES VIENNE en matière d'éclairage public,

Vu la délibération 2020/14 du 18 février 2020 du Comité Syndical du Syndicat ENERGIES VIENNE approuvant la validation de la convention vision plus 2021 qui s'inscrit dans la continuité de la version et de son avenant ayant offert 2 options cumulables aux collectivités : l'option remplacement standard des lanternes et/ou l'option pose de mâts provisoires.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil municipal

- Approuve la convention Vision Plus 2021
- Autorise la signature par monsieur le Maire de la convention Vision Plus

Délibération sur l'installation de parcs éoliens sur le périmètre de la commune

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il est appelé à donner son avis sur des projets d'installations de parcs éoliens sur le périmètre de la commune.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil municipal votre contre ces projets.

<u>Transfert de la subvention ACTIV3 de 22 300 euros à la Communauté de Commune des Vallées du Clain</u>

Monsieur le Maire informe le conseil municipal du transfert de la subvention de l'ACTIV3 d'un montant de 22 300 euros à la communauté de commune des Vallées du Clain.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal vote en faveur de ce transfert

<u>Informations et questions diverses</u>

- Commission des adjoints :

Cimetière : Aménagement des allées principales (devis en cours)

Eglise: Travaux au point mort. Réunion de chantier le 15/07/2020

Affaires scolaires: Travaux à l'école, entretien

TAP pour la rentrée prochaine

Communication : Mise à jour du site internet de la commune

Rappel de la commission communication

- Pavoisement du 14 Juillet
- Lettre recommandée pour modification du PLU sur un terrain
- Terrains constructibles à Marnay
- Amélioration de la visibilité de l'APC sur notre demande
- Soirée organisée par l'office de tourisme de la Vallée du Clain vendredi 17 juillet à Marnay

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 23h20.

Le secrétaire de séance

Loïc PATRIER